

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 11 DECEMBRE 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-12-11 128.	Délibération du BUREAU N° BU-2021-09-14	Groupe n° 6595 Opération n°6595C1	BADEN Rue de ea Frégate
--------------------------------	---	--------------------------------------	----------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 14/09/2021, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 6 emprunts, pour un montant total de **597 935 €**, correspondant à 6 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 0 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

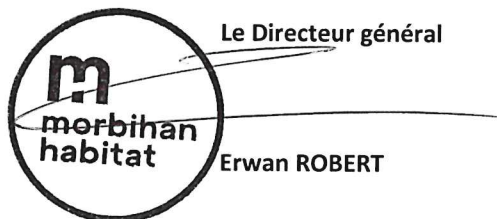
- 6 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social à l'acquisition du terrain (PLUS)	Prêt locatif à usage social (PLS)	Prêt locatif à usage social destiné à l'acquisition du terrain (PLS)
Montant du prêt	157 874 €	28 360 €	172 015 €	28 311 €	183 064 €	28 311 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois					
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	0					
Périodicité des échéances	annuelle					
Taux de la période	2,60 %%		3,60 %		4,11 %	
Index	livret A					
Taux d'intérêt	Livret A -0,4%		Livret A +0,6%		Livret A +1.11%	
Typologie GISSLER	1A					
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)					
Modalité de révision	Double révisabilité					
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)					
Date d'effet du contrat de prêt	31/12/2023					
Date de 1 ^{ère} échéance	01/08/2026					
Garanties	50% GMVA / 40% Commune de BADEN / 10% Conseil Départemental du Morbihan					

Fait à Vannes, le 11 décembre 2023

Certifiée exécutoire

Le Directeur général



Erwan ROBERT